

Tableaux de garanties Accidents corporels :

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES			MONTANT DES FRANCHISES
	FORMULE			
	Mini	Midi	Maxi	
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS				
DECES	13 000 EUR (1)	19 000 EUR (1)	39 000 EUR (1)	
Majoration du capital :				
- si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé)		5 000 EUR		
- par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)		5 000 EUR		
INVALIDITE PERMANENTE				Franchise relative de 5%
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation	25 000 EUR (1)	37 000 EUR (1)	77 000 EUR (1)	
INDEMNITE SUITE A COMA				
Versement d'une indemnité égale à	2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès			14 jours
INCAPACITE TEMPORAIRE				
	Néant	12 €	23 €	4 jours
REMBOURSEMENT DE SOINS				
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale			Néant
<u>Avec une sous-limite de :</u>				
- Frais hospitaliers	Selon montant légal			Néant
- Chambre particulière	30 EUR / jour, maxi 30 jours			Néant
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 EUR (2)	350 EUR (2)	500 EUR (2)	Néant
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	250 EUR (2)	350 EUR (2)	500 EUR (2)	Néant
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)		160 EUR (2)		Néant
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles, ...)		160 EUR (2)		Néant
- Frais de soins prescrits non remboursable		200 EUR (2)		Néant
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 EUR porté à 3 000 EUR pour les transports par hélicoptère			Néant
FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS		2 500 EUR		
FRAIS DE REMISE A NIVEAU SCOLAIRE		1 600 EUR		15 jours d'arrêt
FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES		1 600 EUR		2 mois d'arrêt
FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE En cas de taux d'infirmité permanente > à 35%		1 600 EUR		35% d'IPP

(1) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif

(2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré

Tableaux de garanties assistance voyage :

NATURE DES GARANTIES ET PRESTATIONS	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE		
(sans franchise kilométrique, durée maximum = 90 jours consécutifs)		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de transport de l'assuré blessé ou malade 	Frais réels	NEANT
<ul style="list-style-type: none"> Soins médicaux à l'étranger frais de soins y compris envoi de médicaments et soins dentaires 	150 000 EUR	80 EUR
<ul style="list-style-type: none"> Prolongation de séjour avant rapatriement - frais d'hôtel - frais de transport retour Rapatriement ou transport sanitaire Retour prématuré Transport et rapatriement du corps Retour des autres personnes Transport d'un membre de la famille - frais d'hôtel Caution pénale Assistance juridique à l'étranger Avance de fonds à l'étranger Aide en cas de perte de documents d'identité Aide en cas d'annulation ou retard d'avion Transmission de message urgent Chauffeur de remplacement Assistance aux enfants et petits enfants Accompagnement psychologique 	80 EUR / nuit maximum 10 nuits Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels 80 EUR / jour maximum 10 nuits 15 000 € 1 500 EUR 500 EUR GARANTI GARANTI GARANTI GARANTI Billet A/R (train ou avion) GARANTI	NEANT